

Service Gestion des Volontaires

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant engagement en qualité de
sapeur-pompier volontaire

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU la candidature de M. Miessan Joseph ABOH du 18 décembre
2015,

VU l'avis du comité de centre de GAILLAC du 10 décembre 2015,

VU le certificat médical d'aptitude physique et médicale du 31 mars
2016,

VU la charte du sapeur-pompier volontaire signée par l'intéressé le 17
décembre 2015,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : M. Miessan Joseph ABOH né le 12 mars 1977 à ATTECOUBE (COTE D'IVOIRE), est engagé au
corps départemental des sapeurs-pompiers du Tarn, en qualité de sapeur-pompier volontaire au grade de
sapeur 2^{ème} classe, affecté au centre de secours de GAILLAC, pour une période de 5 ans, à compter du
01/05/2016.

Article 2 : Ce premier engagement comprend une période probatoire, permettant l'acquisition de la formation
initiale, qui ne peut être inférieure à un an ni supérieure à trois ans.

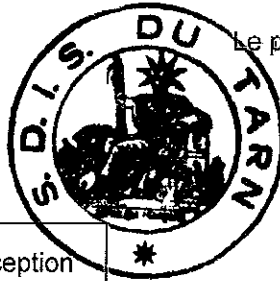
L'engagement pourra être résilié d'office en cas d'insuffisance dans l'aptitude ou la manière de servir de
l'intéressé durant l'accomplissement de la période probatoire.

Article 3 : Monsieur le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le

02 MAI 2016

Le président du conseil d'administration
du SDIS



Michel BENOÎT

Certifié exécutoire compte tenu de la réception
en préfecture le :

et la notification à l'intéressé(e) le

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.